

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00327

Numéro SIREN : 395 133 978

Nom ou dénomination : A T 2 T - ACIER TRANSFORME TARGE TOURNIER

Ce dépôt a été enregistré le 12/08/2022 sous le numéro de dépôt B2022/009605

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	47 259		47 259	47 259
Autres immobilisations incorporelles	255 821	255 821		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	91 469		91 469	91 469
Constructions	694 052	691 861	2 191	5 851
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 711 228	1 974 561	736 667	821 667
Autres immobilisations corporelles	296 130	269 190	26 940	12 615
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	3 187		3 187	3 187
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 587		1 587	1 587
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 100 733	3 191 433	909 301	983 636
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	9 572 478	74 325	9 498 152	3 132 500
En-cours de production (biens et services)	10 904		10 904	36 134
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	15 954 808	657 777	15 297 031	8 725 696
Autres créances	929 900	115	929 784	681 525
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	403 441		403 441	114 506
Charges constatées d'avance (3)	3 511		3 511	13 769
TOTAL ACTIF CIRCULANT	26 875 041	732 217	26 142 824	12 704 130
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	30 975 774	3 923 650	27 052 124	13 687 766
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 109 760	1 109 760
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 654 064	4 654 064
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	51 000	51 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 425 887	-2 605 401
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	6 784 019	1 154 799
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 172 956	4 364 222
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	149 532	22 802
Provisions pour charges	217 049	128 321
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	366 581	151 123
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 686 735	2 800 752
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 705 296	5 320 941
Dettes fiscales et sociales	894 722	819 702
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	225 834	231 027
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	15 512 587	9 172 421
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	27 052 124	13 687 766
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	15 512 587	9 172 421
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	61 781 884	272 968	62 054 852	33 609 594
Production vendue (services)	30 243		30 243	30 498
Chiffre d'affaires net			62 085 095	33 640 092
Production stockée				5 159
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				20 976
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			403 348	123 503
Autres produits			1 501	2 097
Total produits d'exploitation (I)			62 489 944	33 791 826
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			54 404 659	27 672 777
Variations de stock			-6 366 989	668 462
Autres achats et charges externes (a)			3 452 741	2 813 032
Impôts, taxes et versements assimilés			307 550	198 603
Salaires et traitements			1 436 608	1 282 292
Charges sociales			584 053	483 119
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			105 058	47 503
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			197 608	153 743
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			506 220	25 411
Autres charges			160 490	33 966
Total charges d'exploitation (II)			54 787 998	33 378 908
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			7 701 946	412 918
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			3 891	3 937
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			3 891	3 937
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			20 195	40 195
Différences négatives de change				5
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			20 195	40 200
RESULTAT FINANCIER (V-IV)			-16 304	-36 263
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			7 685 642	376 655

Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		11 025
Sur opérations en capital	8 415	8 810
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		786 407
Total produits exceptionnels (VII)	8 415	806 242
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	35	1 659
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	35	1 659
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	8 380	804 583
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	910 003	26 440
Total des produits (I+III+V+VII)	62 502 250	34 602 005
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	55 718 231	33 447 207
BENEFICE OU PERTE	6 784 019	1 154 799
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	7 971	35 937

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A T 2 T

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 27 052 124 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 6 784 019 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément aux dispositions de règlements 2014-03 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par les règlements ANC 2015-06, 2016-07, 2018-01, 2018-02, et 2019-09.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le principe de continuité de l'exploitation retenu dans l'élaboration de ces comptes est notamment sous-tendu par un soutien du groupe Klöckner.

En effet le 23 mars 2022, la société Klöckner & CO, maison mère ultime de Kloeckner Metals France Holding SAS a confirmé par courrier son intention de soutenir financièrement si nécessaire Kloeckner Metals France Holding et ses filiales directes et indirectes (dont AT2T SAS) de façon à ce qu'elles puissent assurer le règlement de leurs passifs exigibles pendant une durée d'un an à compter de la date de cette lettre et ensuite dans un avenir prévisible.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément à la RECO n° 2013-02 relative au traitement dans les comptes individuels des provisions pour l'indemnité de départ à la retraite, la société a choisi de reconnaître en résultat les écarts actuariels et d'appliquer la méthode dite "2" de la recommandation. Le choix de cette méthode permet de conserver une comparabilité des comptes par rapport à l'exercice précédent pour lequel la méthode d'évaluation avait été retenue.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déductions des rabais remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la

Règles et méthodes comptables

production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 2 à 20 ans
- * Installations techniques : 2 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

La société comptabilise une provision pour dépréciation des marchandises dès lors que la valeur de réalisation nette est inférieure à la valeur brute des stocks. Ainsi deux types de provisions sont calculés :

-Une provision pour obsolescence : la dépréciation des produits obsolètes ou endommagés identifiés dans les entrepôts est déterminée par référence à prix probable de réalisation.

-Une provision pour marge négative : la dépréciation est calculée à partir des prix de vente futurs estimés sur la base des informations existantes à la date de clôture.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Pensions et retraites :

Les engagements en matière de départ en retraite (indemnités de fin de carrière et retraite complémentaire) sont comptabilisés sous forme de provision. Ils sont calculés annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les changements d'hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations sont traités comme des gains et pertes actuariels, ils sont enregistrés en résultat de l'exercice dès leurs constatations.

Cette méthode est maintenue pour l'année 2021, conformément à la méthode "2" de la RECO n°2013-02 de l'ANC relative à l'évaluation et à la comptabilisation des engagements de retraite.

Les principales hypothèses actuarielles propres aux engagements de retraite :

Règles et méthodes comptables

Taux d'inflation : 1.75%

Taux d'actualisation : 0.90%

Progression future des salaires : 1.75%

Table de Mortalité : INSEE 2014-16

Age de départ à la retraite : 62 ans pour les non cadres/ 64 ans pour les cadres Condition de départ : Départ volontaire

Taux de charge sociale : 40.79%

Autres provisions :

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes. Elle reste appliquée pour 2021.

Méthodologie suivie

Ne sont mentionnées que les informations sur les principaux impacts jugés pertinents par le management à la lecture des états financiers et qui sont enregistrés dans ses comptes.

Au besoin, il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées si tel est le cas.

L'événement COVID 19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Le chiffre d'affaires de la société s'élève pour cet exercice à 62.085 K€, en hausse de 85% par rapport à l'exercice antérieur. Comme pour l'ensemble des sociétés du groupe, l'augmentation du cours de l'acier a profité à AT2T.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de +6.784 K€ contre +1.154 K€ en 2020.

Cette variation est principalement liée à deux effets :

- D'une part, l'augmentation du prix des matières premières
- D'autre part, à l'excellent niveau de la demande sur le marché.

Le résultat d'exploitation passe de 413 K€ en 2020 à 7.702 K€ en 2021 (+1 765%). Outre les effets mentionnés ci-dessus, cela a été possible grâce à un bon niveau de maîtrise des charges opérationnelles.

D'autre part, le résultat exceptionnel passe de 804 K€ en 2020 à 8 K€ en 2021, et ce en raison de l'arrêt de comptabilisation de la provision pour hausse des prix en 2020.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	47 259			47 259
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	255 821			255 821
Immobilisations incorporelles	303 080			303 080
- Terrains	91 469			91 469
- Constructions sur sol propre	403 990			403 990
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	290 062			290 062
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 711 228			2 711 228
- Installations générales, agencements aménagements divers	150 363			150 363
- Matériel de transport	27 800			27 800
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	87 244	30 723		117 967
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 762 156	30 723		3 792 879
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	3 187			3 187
- Prêts et autres immobilisations financières	1 587			1 587
Immobilisations financières	4 774			4 774
ACTIF IMMOBILISE	4 070 010	30 723		4 100 733

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	255 821			255 821
Immobilisations incorporelles	255 821			255 821
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	403 990			403 990
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	284 211	3 660		287 871
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 889 561	85 000		1 974 561
- Installations générales, agencements aménagements divers	137 748	10 395		148 142
- Matériel de transport	27 800			27 800
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	87 244	6 004		93 248
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 830 553	105 059		2 935 612
ACTIF IMMOBILISE	3 086 375	105 059		3 191 433

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 16 889 805 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 587		1 587
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	15 954 808	15 954 808	
Autres	929 900	929 900	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 511	3 511	
Total	16 889 805	16 888 218	1 587
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	408 327
Etat - produits à recevoir	35 574
Total	443 901

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 74 325 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Marge négative	24 156
Obsolescence	50 169
TOTAL	74 325

Les créances dépréciées à hauteur de 658 K€ se rapportent à des clients pour lesquels une procédure est engagée ou qui présentent une forte antériorité.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 109 760,00 euros décomposé en 65 280 titres d'une valeur nominale de 17,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2021.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-2 605 401
Résultat de l'exercice précédent	1 154 799
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-1 450 602
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-1 450 602
Total des affectations	-1 450 602

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

Suite au changement de méthode et à l'application de la recommandation ANC 2013-02 relative à l'évaluation de la PIDR et transposant la décision IFRIC parue en 2021, la société AT2T SAS a diminué au 1er janvier 2021 la provision pour indemnités de fin de carrière pour un montant de 24 715 € par la contrepartie du report à nouveau qui a été augmenté du même montant.

	Solde au 01/01/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2021
Capital	1 109 760				1 109 760
Primes d'émission	4 654 064				4 654 064
Réserve légale	51 000				51 000
Report à Nouveau	-2 605 401	1 154 799	24 715		-1 425 887
Résultat de l'exercice	1 154 799	-1 154 799	6 784 019		6 784 019
Total Capitaux Propres	4 364 222		6 808 734		11 172 956

Notes sur le bilan

Provisions

Suite au changement de méthode et à l'application de la recommandation ANC 2013-02 relative à l'évaluation de la PIDR et transposant la décision IFRIC parue en 2021, la société AT2T SAS a diminué au 1er janvier 2021 la provision pour indemnités de fin de carrière pour un montant de 24 715 € par la contrepartie du report à nouveau qui a été augmenté du même montant.

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	22 802	392 777	266 047		149 532
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	103 606	113 443			217 049
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	126 408	506 220	266 047		366 581
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		506 220	266 047		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 15 512 587 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 686 735	2 686 735		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 705 296	11 705 296		
Dettes fiscales et sociales	894 722	894 722		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	225 834	225 834		
Produits constatés d'avance				
Total	15 512 587	15 512 587		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	2 686 735			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	804 430
Associés intérêts courus à payer	34
Dettes provis. pr congés à payer	98 266
Personnel - autres charges à payer	18 220
Charges sociales s/congés à payer	41 272
Charges sociales - charges à payer	4 089
Prov charges sociales/prime à payer	39 648
Etat - autres charges à payer	145 566
Clients - RRR à accorder	48 000
Total	1 199 525

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 511		
Total	3 511		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2021
France	61 812 127
Export	272 968
TOTAL	62 085 095

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 891	3 937
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	3 891	3 937
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	20 195	40 195
Différences négatives de change		5
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	20 195	40 200
Résultat financier	-16 304	-36 263

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	35	
Autres produits		8 415
TOTAL	35	8 415

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	6 784 019
+ Impôts sur les bénéfices	910 003
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	7 694 023
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	7 694 023

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant	7 685 642	910 003	6 775 639
+ Résultat exceptionnel	8 380		8 380
- Participations des salariés			
Résultat comptable	7 694 023	910 003	6 784 019
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 25%, fait ressortir une créance future d'un montant de 71 494 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	285 974
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	285 974
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Montant de la créance future	71 494
(A - B - C - D) * 25 %	

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2006, la société SAS A T 2 T est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA KLOECKNER METALS FRANCE.

La société est intégrée fiscalement dans le cadre du régime de groupe constitué en application des articles 223A et suivants du CGI. Dans le cadre de cette intégration, les relations entre la société et la société tête de groupe Kloeckner Metals France SA sont réglées par une convention signée le 1 Janvier 2006, qui a été renouvelée par tacite reconduction.

Le principe général retenu dans cette convention peut être résumé comme suit :

. Les sociétés intégrées seront toujours, dans la mesure du possible, replacées dans une situation patrimoniale identique à celle qui aurait été la leur si le régime d'intégration n'avait pas existé.

. Toutes les charges complémentaires résultant de l'application du régime seront à la charge de la société tête de groupe, celle-ci bénéficiant, en contrepartie, des économies que le régime pourra générer.

Déficits reportables

	Dans le cadre de l'intégration fiscale	Dans le cadre d'une imposition séparée
(A) - Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent		11 039 438
(B) - Déficits imputés		4 416 253
(C) - Déficits reportables (A-B)		6 623 185
(D) - Déficits nés au titre de l'exercice		
(E) - Total des déficits restant à reporter (C+D)		6 623 185

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Le 24 février 2022, aux portes de l'Europe, les troupes russes ont envahi l'Ukraine, fragilisant la sécurité et l'équilibre des relations politiques et déstabilisant les économies mondiale et européenne. Le cours des aciers carbone s'est envolé sur les marchés des matières premières. Nous sommes, d'ores et déjà, confrontés à des difficultés des défis d'approvisionnement et de ralentissement de la chaîne de valeur logistique. A l'heure actuelle, ni l'Ukraine ni la Russie ne représentent des marchés significatifs pour AT2T, toutefois ces pays sont à la base de l'approvisionnement d'un certain nombre de nos fournisseurs. Les équipes sont mobilisées pour suivre ces évolutions au quotidien, sans qu'il soit possible à ce stade d'en estimer les effets potentiels.

La société opère sur plusieurs marchés (bâtiment et industrie) dont les activités devraient rester stables sur 2022, sous réserve des impacts de la crise ukrainienne.

Changement de méthode comptable

En mai 2021, la réponse de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) suite à une question posée concernant la méthode d'étalement des droits pour certains régimes à prestations définies a conduit à revoir la méthode de calcul utilisée depuis l'origine dans les évaluations de ce type de régime en France dans les comptes arrêtés selon les IFRS

Pour les régimes dont les droits sont fonction de l'ancienneté et conditionnés à la présence au départ à la retraite, si les droits acquis (le barème d'acquisition) plafonnent à un niveau d'ancienneté donné, l'étalement du provisionnement des droits se fait sur la durée d'ancienneté et jusqu'à la retraite et non sur la carrière totale du salarié dans la société.

La société a choisi, en accord avec la mise à jour par l'ANC (Autorité des Normes Comptables) du 17 novembre 2021 de sa Recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, de retenir également cette méthode comptable pour ses comptes arrêtés selon les principes comptables français. Cette modification concerne les indemnités de fin de carrière et constitue un changement de méthode comptable au 1er janvier 2021. En conséquence, la société AT2T a diminué au 1er janvier 2021 la provision pour indemnités de fin de carrière pour un montant de 24 715 € par la contrepartie du report à nouveau qui a été augmenté du même montant

Effectif

Effectif moyen du personnel : 32 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	6	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	5	
Ouvriers	19	
Total	32	

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Conformément à l'article R-123-198-1 du Code de Commerce, cette information n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : KLOCKNER & CO SE

Forme : SE

SIREN :

Au capital de : 249 375 000 euros

Adresse du siège social :

AM SILBERPALAIS 1 47057 DUISBURG
ALLEMAGNE

<http://www.kloeckner.com/en/investors.html>

AT2T – ACIER TRANSFORME TARGE TOURNIER

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.109.760 €

Siège Social : Les Rouardes
LA GRAND CROIX
395 133 978 RCS SAINT-ETIENNE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 15 JUIN 2022

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

PROCES VERBAL DES DECISIONS

Le 15 juin 2022 à 10h, la société KLOECKNER METALS FRANCE SAS, Société par Actions Simplifiées au capital social de 25.441.516,80 € dont le siège social est situé 173-179 Boulevard Félix Faure – 93300 AUBERVILLIERS, identifiée sous le numéro 352 645 501 RCS BOBIGNY, représentée par Monsieur François CALAIS, Responsable Juridique, dûment habilité aux présentes en vertu d'une délégation de pouvoirs, en date du 14 juin 2022, de Madame Béatrice ROGER, Représentant légal du Président,

agissant en qualité d'associé unique et de Président de la SAS AT2T, reconnaît que :

- 1) Madame Béatrice ROGER, en sa qualité de Représentant de la personne morale Présidente, a établi les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et son rapport de gestion sur l'exercice 2021 ;
- 2) Le Commissaire aux Comptes, KPMG SA, a établi son rapport sur les comptes annuels ;
- 3) Ces comptes et ces rapports ont été régulièrement communiqués ainsi que le texte du projet des présentes décisions ;
- 4) L'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social ;
- 5) Lui ont été également communiqués les documents suivants :
 - un exemplaire des statuts de la Société et du projet de nouveaux statuts,
 - la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,

puis statue, ès qualités, sur les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, Kloeckner Metals France SAS, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport de gestion du Président sur l'exercice 2021, approuve, tels qu'ils ont été présentés, ces comptes se soldant par un bénéfice de 6 784 019,32 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion du Président.

FC

L'associé unique donne en conséquence à Monsieur Bernhard WEISS, ès qualités, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 s'élevant à un bénéfice de 6 784 019,32 € comme suit :

affectation aux autres postes de réserves :	0 €
affectation à la réserve légale :	0 €
versement de dividendes :	0 €
affectation au report à nouveau :	6 784 019,32 €

Après cette affectation complétée de l'impact du changement de méthode relatif à l'application de la recommandation ANC 2013-02 modifiée décrite en annexe des comptes annuels de +24.715 €, le report à nouveau sera porté de -1.450.602,20 € à 5.358.132,12 €.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nb. d'actions	Dividende (€)	Total (€)
2020	65 280	0	0
2019	65 280	0	0
2018	65 280	0	0

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte que le montant des charges non déductibles des résultats imposables s'élève pour 2021 à 1.796 €, et l'impôt correspondant à 493,90 €.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

TROISIEME DECISION - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce n'est intervenue, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

QUATRIEME DECISION - CONSTITUTION DE CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES

L'associé unique confirme que le Président ne pourra, sans y être autorisé par une décision de l'associé unique, en application des statuts, délivrer des cautions, avals et garanties au nom de la Société au-delà de 458 000 €, cette limitation n'étant pas applicable à l'égard des administrations

FC

fiscales et douanières.

Cette autorisation est délivrée en tant que de besoin jusqu'à la décision de l'associé unique statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice 2022.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

**CINQUIEME DECISION – POUVOIRS EN VUE D'EFFECTUER LES FORMALITES
LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE PUBLICITE**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires de publicité.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned centrally below the text.



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

AT2T S.A.S.

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2021
AT2T S.A.S.
Les Rouardes - 42320 La Grand Croix

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de droit
anglais ("private company limited
by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

AT2T S.A.S.

Les Rouardes - 42320 La Grand Croix

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention de l'Associé unique de la société AT2T S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AT2T S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application de la mise à jour par le Collège de l'Autorité des Normes Comptables le 17 novembre 2021 de sa recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous sont adressés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 20 mai 2022

KPMG S.A.

Laurent Chillet
Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	47 259		47 259	47 259
Autres immobilisations incorporelles	255 821	255 821		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	91 469		91 469	91 469
Constructions	694 052	691 861	2 191	5 851
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 711 228	1 974 561	736 667	821 667
Autres immobilisations corporelles	296 130	269 190	26 940	12 615
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	3 187		3 187	3 187
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 587		1 587	1 587
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 100 733	3 191 433	909 301	983 636
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	9 572 478	74 325	9 498 152	3 132 500
En-cours de production (biens et services)	10 904		10 904	36 134
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	15 954 808	657 777	15 297 031	8 725 696
Autres créances	929 900	115	929 784	681 525
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	403 441		403 441	114 506
Charges constatées d'avance (3)	3 511		3 511	13 769
TOTAL ACTIF CIRCULANT	26 875 041	732 217	26 142 824	12 704 130
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	30 975 774	3 923 650	27 052 124	13 687 766
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 109 760	1 109 760
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 654 064	4 654 064
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	51 000	51 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 425 887	-2 605 401
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	6 784 019	1 154 799
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 172 956	4 364 222
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	149 532	22 802
Provisions pour charges	217 049	128 321
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	366 581	151 123
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 686 735	2 800 752
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 705 296	5 320 941
Dettes fiscales et sociales	894 722	819 702
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	225 834	231 027
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	15 512 587	9 172 421
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	27 052 124	13 687 766
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	15 512 587	9 172 421
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	61 781 884	272 968	62 054 852	33 609 594
Production vendue (services)	30 243		30 243	30 498
Chiffre d'affaires net			62 085 095	33 640 092
Production stockée				5 159
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				20 976
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			403 348	123 503
Autres produits			1 501	2 097
Total produits d'exploitation (I)			62 489 944	33 791 826
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			54 404 659	27 672 777
Variations de stock			-6 366 989	668 462
Autres achats et charges externes (a)			3 452 741	2 813 032
Impôts, taxes et versements assimilés			307 550	198 603
Salaires et traitements			1 436 608	1 282 292
Charges sociales			584 053	483 119
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			105 058	47 503
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			197 608	153 743
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			506 220	25 411
Autres charges			160 490	33 966
Total charges d'exploitation (II)			54 787 998	33 378 908
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			7 701 946	412 918
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			3 891	3 937
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			3 891	3 937
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			20 195	40 195
Différences négatives de change				5
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			20 195	40 200
RESULTAT FINANCIER (V-IV)			-16 304	-36 263
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			7 685 642	376 655

Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		11 025
Sur opérations en capital	8 415	8 810
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		786 407
Total produits exceptionnels (VII)	8 415	806 242
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	35	1 659
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	35	1 659
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	8 380	804 583
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	910 003	26 440
Total des produits (I+III+V+VII)	62 502 250	34 602 005
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	55 718 231	33 447 207
BENEFICE OU PERTE	6 784 019	1 154 799
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	7 971	35 937

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A T 2 T

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 27 052 124 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 6 784 019 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément aux dispositions de règlements 2014-03 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par les règlements ANC 2015-06, 2016-07, 2018-01, 2018-02, et 2019-09.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le principe de continuité de l'exploitation retenu dans l'élaboration de ces comptes est notamment sous-tendu par un soutien du groupe Klöckner.

En effet le 23 mars 2022, la société Klöckner & CO, maison mère ultime de Kloeckner Metals France Holding SAS a confirmé par courrier son intention de soutenir financièrement si nécessaire Kloeckner Metals France Holding et ses filiales directes et indirectes (dont AT2T SAS) de façon à ce qu'elles puissent assurer le règlement de leurs passifs exigibles pendant une durée d'un an à compter de la date de cette lettre et ensuite dans un avenir prévisible.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément à la RECO n° 2013-02 relative au traitement dans les comptes individuels des provisions pour l'indemnité de départ à la retraite, la société a choisi de reconnaître en résultat les écarts actuariels et d'appliquer la méthode dite "2" de la recommandation. Le choix de cette méthode permet de conserver une comparabilité des comptes par rapport à l'exercice précédent pour lequel la méthode d'évaluation avait été retenue.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déductions des rabais remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la

Règles et méthodes comptables

production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 2 à 20 ans
- * Installations techniques : 2 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

La société comptabilise une provision pour dépréciation des marchandises dès lors que la valeur de réalisation nette est inférieure à la valeur brute des stocks. Ainsi deux types de provisions sont calculés :

-Une provision pour obsolescence : la dépréciation des produits obsolètes ou endommagés identifiés dans les entrepôts est déterminée par référence à prix probable de réalisation.

-Une provision pour marge négative : la dépréciation est calculée à partir des prix de vente futurs estimés sur la base des informations existantes à la date de clôture.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Pensions et retraites :

Les engagements en matière de départ en retraite (indemnités de fin de carrière et retraite complémentaire) sont comptabilisés sous forme de provision. Ils sont calculés annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les changements d'hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations sont traités comme des gains et pertes actuariels, ils sont enregistrés en résultat de l'exercice dès leurs constatations.

Cette méthode est maintenue pour l'année 2021, conformément à la méthode "2" de la RECO n°2013-02 de l'ANC relative à l'évaluation et à la comptabilisation des engagements de retraite.

Les principales hypothèses actuarielles propres aux engagements de retraite :

Règles et méthodes comptables

Taux d'inflation : 1.75%

Taux d'actualisation : 0.90%

Progression future des salaires : 1.75%

Table de Mortalité : INSEE 2014-16

Age de départ à la retraite : 62 ans pour les non cadres/ 64 ans pour les cadres Condition de départ : Départ volontaire

Taux de charge sociale : 40.79%

Autres provisions :

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes. Elle reste appliquée pour 2021.

Méthodologie suivie

Ne sont mentionnées que les informations sur les principaux impacts jugés pertinents par le management à la lecture des états financiers et qui sont enregistrés dans ses comptes.

Au besoin, il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées si tel est le cas.

L'événement COVID 19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Le chiffre d'affaires de la société s'élève pour cet exercice à 62.085 K€, en hausse de 85% par rapport à l'exercice antérieur. Comme pour l'ensemble des sociétés du groupe, l'augmentation du cours de l'acier a profité à AT2T.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de +6.784 K€ contre +1.154 K€ en 2020.

Cette variation est principalement liée à deux effets :

- D'une part, l'augmentation du prix des matières premières
- D'autre part, à l'excellent niveau de la demande sur le marché.

Le résultat d'exploitation passe de 413 K€ en 2020 à 7.702 K€ en 2021 (+1 765%). Outre les effets mentionnés ci-dessus, cela a été possible grâce à un bon niveau de maîtrise des charges opérationnelles.

D'autre part, le résultat exceptionnel passe de 804 K€ en 2020 à 8 K€ en 2021, et ce en raison de l'arrêt de comptabilisation de la provision pour hausse des prix en 2020.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	47 259			47 259
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	255 821			255 821
Immobilisations incorporelles	303 080			303 080
- Terrains	91 469			91 469
- Constructions sur sol propre	403 990			403 990
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	290 062			290 062
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 711 228			2 711 228
- Installations générales, agencements aménagements divers	150 363			150 363
- Matériel de transport	27 800			27 800
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	87 244	30 723		117 967
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 762 156	30 723		3 792 879
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	3 187			3 187
- Prêts et autres immobilisations financières	1 587			1 587
Immobilisations financières	4 774			4 774
ACTIF IMMOBILISE	4 070 010	30 723		4 100 733

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	255 821			255 821
Immobilisations incorporelles	255 821			255 821
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	403 990			403 990
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	284 211	3 660		287 871
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 889 561	85 000		1 974 561
- Installations générales, agencements aménagements divers	137 748	10 395		148 142
- Matériel de transport	27 800			27 800
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	87 244	6 004		93 248
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 830 553	105 059		2 935 612
ACTIF IMMOBILISE	3 086 375	105 059		3 191 433

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 16 889 805 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 587		1 587
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	15 954 808	15 954 808	
Autres	929 900	929 900	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 511	3 511	
Total	16 889 805	16 888 218	1 587
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	408 327
Etat - produits à recevoir	35 574
Total	443 901

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 74 325 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Marge négative	24 156
Obsolescence	50 169
TOTAL	74 325

Les créances dépréciées à hauteur de 658 K€ se rapportent à des clients pour lesquels une procédure est engagée ou qui présentent une forte antériorité.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 109 760,00 euros décomposé en 65 280 titres d'une valeur nominale de 17,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2021.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-2 605 401
Résultat de l'exercice précédent	1 154 799
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-1 450 602
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-1 450 602
Total des affectations	-1 450 602

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

Suite au changement de méthode et à l'application de la recommandation ANC 2013-02 relative à l'évaluation de la PIDR et transposant la décision IFRIC parue en 2021, la société AT2T SAS a diminué au 1er janvier 2021 la provision pour indemnités de fin de carrière pour un montant de 24 715 € par la contrepartie du report à nouveau qui a été augmenté du même montant.

	Solde au 01/01/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2021
Capital	1 109 760				1 109 760
Primes d'émission	4 654 064				4 654 064
Réserve légale	51 000				51 000
Report à Nouveau	-2 605 401	1 154 799	24 715		-1 425 887
Résultat de l'exercice	1 154 799	-1 154 799	6 784 019		6 784 019
Total Capitaux Propres	4 364 222		6 808 734		11 172 956

Notes sur le bilan

Provisions

Suite au changement de méthode et à l'application de la recommandation ANC 2013-02 relative à l'évaluation de la PIDR et transposant la décision IFRIC parue en 2021, la société AT2T SAS a diminué au 1er janvier 2021 la provision pour indemnités de fin de carrière pour un montant de 24 715 € par la contrepartie du report à nouveau qui a été augmenté du même montant.

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	22 802	392 777	266 047		149 532
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	103 606	113 443			217 049
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	126 408	506 220	266 047		366 581
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		506 220	266 047		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 15 512 587 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 686 735	2 686 735		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 705 296	11 705 296		
Dettes fiscales et sociales	894 722	894 722		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	225 834	225 834		
Produits constatés d'avance				
Total	15 512 587	15 512 587		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	2 686 735			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	804 430
Associés intérêts courus à payer	34
Dettes provis. pr congés à payer	98 266
Personnel - autres charges à payer	18 220
Charges sociales s/congés à payer	41 272
Charges sociales - charges à payer	4 089
Prov charges sociales/prime à payer	39 648
Etat - autres charges à payer	145 566
Clients - RRR à accorder	48 000
Total	1 199 525

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 511		
Total	3 511		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2021
France	61 812 127
Export	272 968
TOTAL	62 085 095

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 891	3 937
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	3 891	3 937
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	20 195	40 195
Différences négatives de change		5
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	20 195	40 200
Résultat financier	-16 304	-36 263

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	35	
Autres produits		8 415
TOTAL	35	8 415

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	6 784 019
+ Impôts sur les bénéfices	910 003
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	7 694 023
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	7 694 023

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant	7 685 642	910 003	6 775 639
+ Résultat exceptionnel	8 380		8 380
- Participations des salariés			
Résultat comptable	7 694 023	910 003	6 784 019
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 25%, fait ressortir une créance future d'un montant de 71 494 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	285 974
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	285 974
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Montant de la créance future	71 494
(A - B - C - D) * 25 %	

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2006, la société SAS A T 2 T est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA KLOECKNER METALS FRANCE.

La société est intégrée fiscalement dans le cadre du régime de groupe constitué en application des articles 223A et suivants du CGI. Dans le cadre de cette intégration, les relations entre la société et la société tête de groupe Kloeckner Metals France SA sont réglées par une convention signée le 1 Janvier 2006, qui a été renouvelée par tacite reconduction.

Le principe général retenu dans cette convention peut être résumé comme suit :

. Les sociétés intégrées seront toujours, dans la mesure du possible, replacées dans une situation patrimoniale identique à celle qui aurait été la leur si le régime d'intégration n'avait pas existé.

. Toutes les charges complémentaires résultant de l'application du régime seront à la charge de la société tête de groupe, celle-ci bénéficiant, en contrepartie, des économies que le régime pourra générer.

Déficits reportables

	Dans le cadre de l'intégration fiscale	Dans le cadre d'une imposition séparée
(A) - Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent		11 039 438
(B) - Déficits imputés		4 416 253
(C) - Déficits reportables (A-B)		6 623 185
(D) - Déficits nés au titre de l'exercice		
(E) - Total des déficits restant à reporter (C+D)		6 623 185

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Le 24 février 2022, aux portes de l'Europe, les troupes russes ont envahi l'Ukraine, fragilisant la sécurité et l'équilibre des relations politiques et déstabilisant les économies mondiale et européenne. Le cours des aciers carbone s'est envolé sur les marchés des matières premières. Nous sommes, d'ores et déjà, confrontés à des difficultés des défis d'approvisionnement et de ralentissement de la chaîne de valeur logistique. A l'heure actuelle, ni l'Ukraine ni la Russie ne représentent des marchés significatifs pour AT2T, toutefois ces pays sont à la base de l'approvisionnement d'un certain nombre de nos fournisseurs. Les équipes sont mobilisées pour suivre ces évolutions au quotidien, sans qu'il soit possible à ce stade d'en estimer les effets potentiels.

La société opère sur plusieurs marchés (bâtiment et industrie) dont les activités devraient rester stables sur 2022, sous réserve des impacts de la crise ukrainienne.

Changement de méthode comptable

En mai 2021, la réponse de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) suite à une question posée concernant la méthode d'étalement des droits pour certains régimes à prestations définies a conduit à revoir la méthode de calcul utilisée depuis l'origine dans les évaluations de ce type de régime en France dans les comptes arrêtés selon les IFRS

Pour les régimes dont les droits sont fonction de l'ancienneté et conditionnés à la présence au départ à la retraite, si les droits acquis (le barème d'acquisition) plafonnent à un niveau d'ancienneté donné, l'étalement du provisionnement des droits se fait sur la durée d'ancienneté et jusqu'à la retraite et non sur la carrière totale du salarié dans la société.

La société a choisi, en accord avec la mise à jour par l'ANC (Autorité des Normes Comptables) du 17 novembre 2021 de sa Recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, de retenir également cette méthode comptable pour ses comptes arrêtés selon les principes comptables français. Cette modification concerne les indemnités de fin de carrière et constitue un changement de méthode comptable au 1er janvier 2021. En conséquence, la société AT2T a diminué au 1er janvier 2021 la provision pour indemnités de fin de carrière pour un montant de 24 715 € par la contrepartie du report à nouveau qui a été augmenté du même montant

Effectif

Effectif moyen du personnel : 32 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	6	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	5	
Ouvriers	19	
Total	32	

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Conformément à l'article R-123-198-1 du Code de Commerce, cette information n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : KLOCKNER & CO SE

Forme : SE

SIREN :

Au capital de : 249 375 000 euros

Adresse du siège social :

AM SILBERPALAIS 1 47057 DUISBURG
ALLEMAGNE

<http://www.kloeckner.com/en/investors.html>